Article 21 du Règlement

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a présenté hier le projet de loi C-125 qui a pour objet de transférer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la responsabilité et la propriété de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Puisque dans le cadre du régime constitutionnel canadien, la production et la réglementation de l'énergie électrique relèvent de la compétence provinciale, cette mesure contribuera non seulement à fournir un meilleur service d'électricité aux habitants du Nord, mais elle représente également un grand progrès constitutionnel.

Ceux d'entre nous qui travaillent depuis une quinzaine d'années à obtenir ce transfert expriment leur appréciation à tous ceux qui l'ont maintenant rendu possible.

LE CANADIEN NATIONAL

LA FERMETURE DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE MONCTON—ON DEMANDE DE RENDRE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire à quel point mon parti est dégoûté de la façon dont le gouvernement a traité les gens de Moncton, surtout les employés des ateliers du CN. Je me suis rendu sur les lieux à deux reprises et j'ai été à même de voir de mes propres yeux la tragédie humaine, le sentiment d'insécurité et la désunion des familles, qu'entraînait la mort lente des ateliers.

Hier, je me suis entretenu avec les représentants des travailleurs des ateliers et j'ai appuyé sans réserve le projet visant à fusionner les ateliers afin de sauvegarder les 350 emplois qui restent et à transformer les autres installations en parc industriel.

Je demande au gouvernement du Canada et au CN de rendre publique l'étude sur laquelle on dit s'être fondé pour décider de fermer les ateliers de Moncton. Je rappelle au gouvernement que, il n'y a pas si longtemps, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), alors ministre des Transports, avait promis qu'il n'y aurait pas de mises à pied généralisées à ces ateliers. Il avait aussi déclaré que les ateliers de Moncton resteraient ouverts tant qu'il serait ministre. C'était une autre promesse en l'air, monsieur le Président,

J'exhorte le gouvernement à respecter au moins une des promesses qu'il a faites au Canada de l'Atlantique et à préserver ces emplois aux ateliers de Moncton.

L'IMMIGRATION

LE RETARD DU SÉNAT À ADOPTER LES PROJETS DE LOI C-84 ET C-55

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): L'été dernier, le Parlement a été rappelé plus tôt que prévu afin de s'occuper de notre système d'examen du statut de réfugié qui avait flanché. Nous avons adopté le projet C-84 pour compléter le projet de loi C-55. Ces deux projets de loi ont fait l'objet de maintes discussions de la part des membres élus démocratiquement à la Chambre des communes. Ils devaient faire cesser la confusion qui régnait dans nos lois concernant les réfugiés et mettre de l'ordre dans notre politique en matière d'immigration.

Pourtant, ni l'un ni l'autre projet de loi n'a force de loi au Canada, et il importe que tous les Canadiens en sachent la raison. La raison, c'est le Sénat du Canada où siègent des gens que personne n'a élus. Ces gens-là ont pris sur eux de faire obstacle au désir des Canadiens et de surseoir à l'adoption des projets de loi C-84 et C-55—que dis-je?—de refuser de les adopter.

Aux yeux de tous ceux qui souscrivent aux principes démocratiques, cela n'est rien de moins qu'une infamie. J'espère que tous les sénateurs que M. Trudeau a nommés comprendront qu'ils ont perdu le droit de gouverner le Canada en septembre 1984.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LE MAINTIEN DES FORCES CANADIENNES EN ALLEMAGNE— L'OPINION DE L'ANCIEN CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

M. Derek Blackburn (Brant): «Je dois le dire: du point de vue militaire, nos forces en Europe centrale signifient moins que rien». J'aurais pu tenir ces propos, monsieur le Président, mais quelqu'un les a tenus à ma place. L'année dernière, je me suis fait tancer pour avoir déclaré que c'était gaspiller de l'argent que de maintenir une petite troupe de soldats canadiens dans le sud-ouest de l'Allemagne. En fait, je me suis fait traiter par maints députés et un bon nombre d'éditorialistes canadiens de neutraliste, d'isolationniste, de radical bien disposé envers le communisme.

Or, quelqu'un d'autre a eu le courage de contester les idées reçues. Il s'agit en l'occurrence d'un homme qui a consacré toute sa vie à défendre le Canada. Le spécialiste qui déclare que nous devrions faire davantage pour défendre le Canada et moins pour défendre l'Europe centrale est cet homme que nous avions chargé de commander les Forces armées du Canada de 1983 à 1986, l'ancien Chef de l'état-major de la Défense, le général Gérard Thériault.

• (1410)

Que tous ceux qui m'ont pris à partie l'année dernière portent les mêmes accusations contre Gérald Thériault, ou qu'ils acceptent de reconsidérer leurs hypothèses en toute objectivité.

Je sais gré au général Thériault non pas d'avoir abondé dans mon sens, mais d'avoir relevé la qualité du débat sur la politique de la défense tant à la Chambre qu'ailleurs au Canada.